



Comité Départemental d'Ille et Vilaine de Tir à l'Arc

Maison départementale des sports
13 b, Avenue de Cucillé
35065 RENNES CEDEX
☎ : 0608057166
cd35-tiralarc@orange.fr



PROCES VERBAL DE LA 43^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 18 janvier 2019 à 20h10, les clubs de tir à l'arc d'Ille et Vilaine se sont réunis à La Maison des Sports, 13b avenue de Cucillé – 35000 Rennes, sur convocation écrite faite par Le Secrétaire Générale en date du 21 décembre 2018.

Clubs présents : Acigné, Betton, Cesson-Sévigné, Châteaubourg, Domloup, Fougères, Guichen, Hédé, Laillé, Liffré, Muel, Pleumeleuc, Redon, Rennes, Retiers, Saint Aubin d'Aubigné, Saint Aubin du Cormier, Saint Jacques de La Lande, Saint Jouan des Guérets, Vern sur Seiche, Vezin le Coquet, Vitré.

Clubs excuses: Dinard, Thorigné Fouillard,

Clubs absents : Bécherel, Cancale, Chavagne, Rennes CHR, Saint Malo, Tinténiac.

Les clubs présents représentent 130 voix sur 160.

Invités : Jean-Michel CLEROY Président de de la Fédération Française de Tir à l'Arc
Pierrick LEPARC – Conseiller Technique Régional
Sébastien DURANTET – Conseiller Technique Départemental

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du Président
- Trésorerie
- Bilans sportifs
- Vote pour le délégué départemental à l'AG de la FFTA
- Commission arbitrage
- Labellisation
- Résultats des votes
- Questions diverses

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Bonsoir à toutes et à tous.

Bienvenue à notre 43ème Assemblée Générale

Je voudrais d'abord vous souhaiter pour cette nouvelle année, en mon nom et celui des membres du comité directeur, tous nos vœux de bonheur et de santé ainsi que toutes les performances sportives que vous pouvez attendre.

Je tiens à remercier de leur présence Pierrick LEPARC Conseiller Technique Sportif ainsi que Sébastien DURANTET, notre Conseiller Technique.

Je tiens à excuser Jean Michel CLEROY, Président de la FFTA, retenu à Nîmes.

Remerciement à nos partenaires, le Département et le C.D.O.S. qui nous aident pour le développement de notre sport et des ses structures.

Remerciements au responsable de "Bretagne Archerie" pour l'aide apportée lors des Brétil'challenges Jeunes ainsi que pour les médaillés.

Remerciements pour votre engagement, les efforts que vous faites au sein de vos clubs pour nous représenter au niveau départemental, régional, France et international.

Enfin, je remercierai toute l'équipe départementale, qui a œuvré avec envie compétence et motivation, pour le travail effectué tout au long de cette année.

Il convient d'élire un représentant du 35 à l'AG de la FFTA.
Un seul candidat, Bruno DEMELIN – Archer de Laillé

La saison 2018 a vu nos effectifs légèrement fléchir avec 1812 licenciés, (2017 ayant été une année record avec 1902 licenciés)

Aujourd'hui nous pouvons malheureusement constater un tassement dans les licences (-80 licenciés par rapport à la même période 2018)

Toujours 1^{er} département Breton, le nombre moyen de licenciés par club est de 60,40 avec une amplitude de 151 licenciés pour le plus grand à 6 pour le plus petit.

Au sein du Comité Régional de Bretagne, le département représente 36,34% des licenciés.

La stratégie de développement pour les jeunes, mise en place depuis quelques années, porte ses fruits. 4 jeunes du département étaient en Pôle espoir à Nantes.

Les Brétil'Challenges "Jeunes», connaissent une popularité croissante et sont enviés par les autres départements bretons.

Les 2 tournois "Poussins", annuels sont très prisés des jeunes pousses, engouement aussi partagé par les entraîneurs de clubs présents.

Face à une population très volatile qui ressent le besoin de changement, cela montre l'intérêt que les jeunes portent à la pratique du tir à l'arc.

Pour renouveler un tiers des jeunes il faut savoir se faire connaître, susciter l'envie de pratiquer et fidéliser les licenciés.

La structuration permet de répondre à cette attente et dénote une qualité de services dispensés qui répond aux attentes des licenciés.

Sur le plan des résultats sportifs, les responsables des commissions feront leur rapport. Bien sûr, toutes nos félicitations à tous les archers du Département qui sont montés sur les podiums pour la saison 2018 et que nous récompenserons au cours de cette assemblée comme il se doit. Je remercierai l'ensemble des clubs organisateurs des différents championnats et manifestations, pour la qualité de l'organisation et la mobilisation dont ils ont fait preuve pour donner satisfaction à l'ensemble des tireurs.

Pour les championnats départementaux

- Tinténiac pour le Salle équipe
- Vezin le Coquet pour l'individuel salle
- Liffré pour le FITA
- Thorigné Fouillard pour le fédéral
- Betton pour le 3D

Ainsi que les 3 clubs qui ont été support des Brétil'Challenges 2018

- Vezin le Coquet
- Muël
- Fougères pour la finale

Enfin Guichen pour le Régional Nature et Redon pour le Régional Campagne

Labellisation:

Les labels vont changer, plus de lisibilité, de cohérence, de simplicité.

Les 17 clubs actuellement labellisés (56.67% des clubs Brétiliens labellisés) voient leur label prolongé jusqu'au 31 août 2020.

C'est un excellent ratio, qui démontre une nouvelle fois le dynamisme que vous développez pour mettre en valeur les atouts qui sont les vôtres et dénote une qualité de services dispensés qui répond aux attentes des licenciés.

La fédération va transmettre à tous les clubs labellisés un autocollant avec la nouvelle période.

La prochaine campagne débutera donc au 1^{er} septembre 2020.

En ce qui concerne les aspects financiers, et après la perte sèche du CNDS, il s'avère que le Département (C.G.) n'aide plus les archers de haut niveau.

Il ne reste plus que les clubs amateurs de Haut niveau qui soient pris en compte par le Département (C.G.).

Soit Tinténiac et Rennes Cie.

Pour conclure, je tiens à dire le plaisir que j'ai eu à présider ce Comité au cours de l'année écoulée. J'ai essayé de répondre le mieux possible à toutes vos demandes, interrogations, questions et souhaits au fur et à mesure des rencontres dans la mesure des prérogatives du Comité Départemental.

Je vous remercie de votre attention

BILANS SPORTIFS

Les bilans sportifs sont présentés par Pascal TREMAUDANT, responsable de la Commission Sportive.

Voir document PDF joint en annexe.

Le Challenge National des Mixtes change de format.

Cette année, deux épreuves sont inscrites au calendrier :



- En salle, le 09 mars à Rennes
- En extérieur, le 18 mai à Liffré

La finale devrait se dérouler les 29 et 30 juin 2019 à Chennevières sur Marne.

TRESORERIE

Présentation par Marie-Pierre ROGUE, trésorière.

Un dossier a été remis à chaque participant.

Compte de Résultat de l'exercice 2018

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
60 - Achat	12 571,08	12 168,85	70 - Vente de produits finis, prestations de service, marchandises	4 298,00	482,50
Prestations de services	8 952,83	7 383,93	Prestations de services	923,00	482,50
Achats non stockés de matières et de fournitures	3 306,86	4 112,89	Vente de marchandises	3 375,00	
Fournitures non stockables	311,39	119,55	Produits des activités annexes		
Fournitures d'entretien et de petit équipement		227,50	Participation des stagiaires		
Autres fournitures		324,98			
61 - Services extérieurs	669,00	808,42	74 - Subventions d'exploitation	1 335,00	1 335,00
Sous-traitance générale		2,42	Etat		
Locations	600,00	600,00	ONDS		
Entretien et réparation			ONDS - Stages		
Assurances			Région :		
Documentation			Département :		
Divers - (Inscriptions compétitions)	69,00	206,00	- Conseil Départemental	1 335,00	1 335,00
62 - Autres services extérieurs	3 677,35	3 563,14	- Conseil Départemental - stages		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Commune(s)		
Publicité, publications	160,00	160,00	-		
Déplacements, missions	3 379,30	3 306,52	Organismes sociaux		
Frais postaux et de télécommunications	5,20	43,62	-		
Services bancaires	70,45	53,00			
Divers (Codeaux)	62,60	-			
63 - Impôts et taxes			Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunération			ONASEA (emplois aidés)		
Autres impôts et taxes			Autres recettes (prévoies)		
64 - Charges de personnels			ONDS - Mutualisation achats clubs		
Rémunération des personnels					
Charges sociales			75 - Autres produits de gestion courante	13 730,00	14 573,00
Autres charges de personnel			dont cotisations (ristourne licences)	13 730,00	14 573,00
65 - Autres charges de gestion courante			76 - Produits financiers	88,06	85,10
66 - Charges financières			77 - Produits exceptionnels	75,00	165,10
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
68 - Dotations aux amortissements		119,33	79 - Transfert de charges		
SOUS-TOTAL DES CHARGES	16 917,43	16 659,74	SOUS-TOTAL DES PRODUITS	19 526,06	16 640,70
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	9 100,00	9 100,00	87 - Contributions volontaires en nature	9 100,00	9 100,00
Secours en nature			Bénévoles	9 100,00	9 100,00
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 100,00	9 100,00	Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES	26 017,43	25 759,74	TOTAL DES PRODUITS	28 626,06	25 740,70

Résultat net de l'exercice

2 608,63

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF				PASSIF					
	Exercice N		Exercice N-1			Exercice N		Exercice N-1	
<i>Actif immobilisé</i>					<i>Fonds Associatifs</i>		8 162,89		5 554,26
Immobilisations brutes					106 Autres réserves	5 554,26		5 573,30	
21 Immobilisations corporelles					12 Résultat de l'exercice	2608,63		-19,04	
27 Immobilisations Financières									
28 Amortissements			119,33		<i>Dettes</i>		16 378,62		14 671,56
<i>Actif circulant</i>		2 256,30		2 000,44	487 Produits constatés d'avance	14 296,00		12 838,00	
486 Charges constatées d'avance	1 456,30		2 000,44		46 Autres dettes	2 082,62		1 833,56	
468 Produits à recevoir	800,00				Charges à payer	1 088,00		1 139,20	
<i>Trésorerie</i>					Chèques NP au 31/12	994,62		694,36	
51 Disponibilités		22 285,21		18 225,38					
Banque	1 580,67		1 292,90						
Livret	20 220,54		16 932,48						
Valeur à l'encaissement	484,00								
		24 541,51		20 225,82			24 541,51		20 225,82

Marie -Pierre ROGUE demande à ce que le résultat de 2608,63€ soit reporté sur l'exercice 2019 pour contribuer au paiement du changement des tenues d'arbitres imposé par la FFTA.

Le département doit régler 40% des tenues des arbitres en activité, rien n'étant à la charge de l'arbitre, soit un peu plus de 1000€.

Le solde servira à faire d'autres actions dans l'année, en particulier vers les jeunes.

Budget Prévisionnel 2019

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
60 - Achat	14 450,00	70 - Vente de produits finis, prestations de service, marchandises	2 500,00
Prestations de services	9 800,00	Prestations de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures	3 000,00	Vente de marchandises	2 500,00
Fournitures non stockables	880,00	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	200,00	Participation des stagiaires	
Autres fournitures	1 200,00		
61 - Services extérieurs	600,00	74 - Subventions d'exploitation	1 335,00
Locations	400,00	Etat :	
Entretien et réparation		- DDJS - CHDS	
Assurances		Région :	
Documentation		-	
Divers		Département :	
62 - Autres services extérieurs	3 785,00	- Conseil Général	1 335,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publications	180,00	-	
Déplacements, missions	3 600,00	-	
Frais postaux et de télécommunications	80,00	Organismes sociaux	
Services bancaires	85,00	-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CHASSEA (emplois créés)	
64 - Charges de personnels		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00
Autres charges de personnel		dont cotisations (règlement licences)	15 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotations aux amortissements		79 - Transfert de charges	
SOUS-TOTAL DES CHARGES	18 835,00	SOUS-TOTAL DES PRODUITS	18 835,00
66 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	18 835,00	TOTAL DES PRODUITS	18 835,00

Le rapport de trésorerie est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION ARBITRAGE

1 seul arbitre reçu à l'examen Jonathan CORNET de REDON.

En candidat arbitre, nous avons :

- Virginie DAVID de REDON
- Jeremy LONGO de LAILLE

Michel ROGUE apporte une précision concernant les arbitres en fonction de la nouvelle labellisation qui sera mise en place en 2020.

Pour les clubs parcours, un nouveau critère imposera d'avoir un arbitre parcours.

Marie-Pierre ROGUE déplore que peu d'arbitres ont leur photo sur leur licence alors que cela est obligatoire.

Marie-Pierre ROGUE rappelle également que tout archer compétiteur peut demander à un arbitre de lui présenter sa carte d'arbitre ou sa licence sur laquelle figure son activité.

A ce jour le département compte :

- 32 arbitres Fédéraux toutes disciplines confondus
- 2 arbitres en formation

VOTE POUR LE DELEGUE DEPARTEMENTAL A L'AG DE LA FFTA

Un seul candidat s'est présenté :

- DEMELIN Bruno, Archers du club de Laillé

Les deux assesseurs sont :

- Claire CHEVALOT
- Patrick DIEVAL

RESULTATS DES VOTES

L'élection pour le délégué départemental à l'AG de la FFTA s'est déroulée à bulletin secret.

Est élu délégué au scrutin majoritaire : Bruno DEMELIN – Laillé

Nombre de voix disponibles: 130

Suffrages exprimés: 130

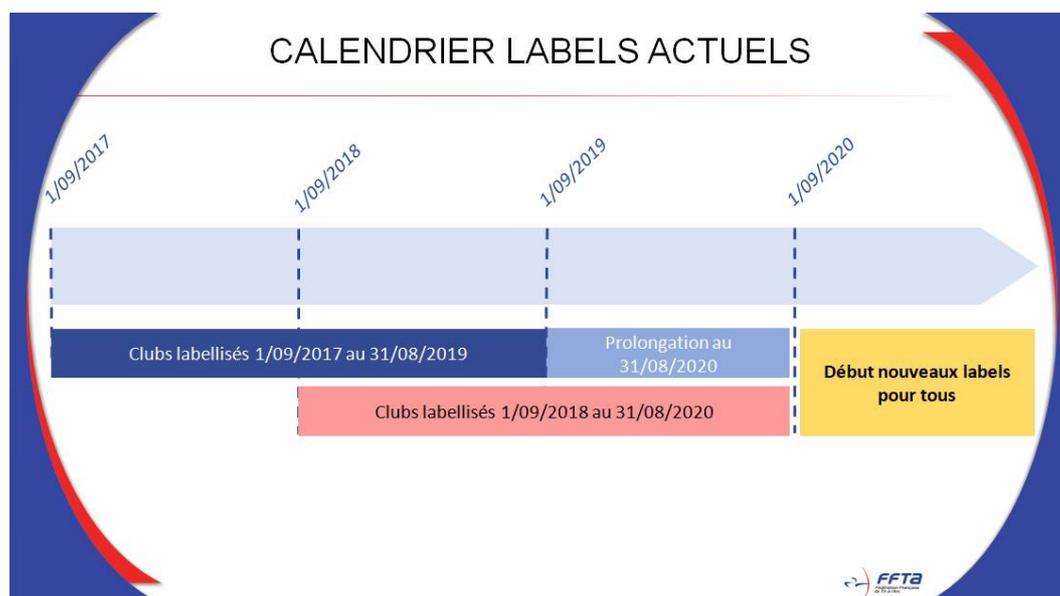
Cette candidature est approuvée par 130 voix sur 130 pour 22 votants.

ETD

Pas de questions sur l'ETD

LABELISATIONS

A partir de 2020, les labels vont changer.



POURQUOI CHANGER ?

- Plus de lisibilité, plus de cohérence, plus de simplicité

- Relancer l'impact de la labellisation sur la structuration = accompagner le club dans son développement
- Evaluer sur ce que le club met en place
- Valoriser ce que le club fait.

PRINCIPALES EVOLUTIONS

- Dépôt du projet associatif et compte-rendu AG club + pré requis statutaires (6 licenciés mini, participation AG des comités départementaux et régionaux)
- Passage de 3 à 4 niveaux
- Suppression du système de points (moins de critères mais tous à valider)
- Fin du Logiciel Label FFTA → intégration dans l'extranet club
- Création d'un outil pour accompagner les clubs

Certifications

- Donner du sens au projet associatif (au moins une certification sur les 8 proposées)
- Valorisation des domaines d'expertise du club labellisé et de son implication
- Identifier des profils de clubs, orienter les pratiquants actuels ou potentiels...
- Critères des certifications identiques quelque soit le niveau du label

8 Certifications

MOINS DE 10 ANS

5 poussins mini + 1 créneau spécifique + un entraîneur avec module poussin ou un pro pour encadrer ce créneau

COMPÉTITION / PERFORMANCE

Critères sportifs Argent + Organisateur d'une compétition sélective + au moins 2 créneaux compétiteurs encadrés par un diplômé + au moins 1 arbitre actif

PARCOURS

Parcours permanent (12 cibles) + Organisateur d'une compétition parcours sélective + Avoir une équipe de club ou 4 individuels en Championnat (ou coupe) national ou régional parcours + au moins 1 arbitre actif option parcours

MIXITÉ

38% de licenciées féminines + Divers en cours de définition

ANIMATION / DECOUVERTE

Actions de découverte vers des publics externes (portes ouvertes, centres de loisirs, entreprises,...) + au moins 3 manifestations internes/an + 1 rencontre loisir au calendrier

TIR A L'ARC SUR ORDONNANCE

Un encadrant diplômé pour ce public (BEES/DEJEPS/CQP ou bénévole certifié) + Engagement du président à ce que les séances soient encadrées par le/les personnes certifiées

HANDICAP

Affiliation FFH ou FFSA + Minimum un créneau partagé pour permettre l'inclusion + Inscription au Handiguide

CITOYEN

Accueil de public spécifiques, offre de pratique spécifique... Convention « d'engagement social » établissement pénitentiaire, IME, QPV, ZRR, « sport santé bien être », scolaire, (handi sans double affiliation)...

SYNTHÈSE LABEL BRONZE



EQUIPEMENT
Equipement permettant la pratique "toute l'année" au moins 2 séances/semaine pour un minimum de 4h

ENCADREMENT DU CLUB
Au moins 1 séance apprentissage encadrée/semaine par un entraîneur diplômé actif

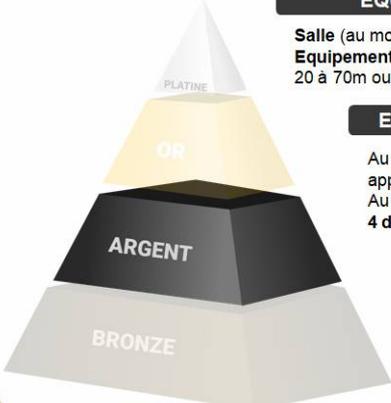
SPORTIF
Niveau local ou départemental
Au moins 4 indiv ayant fait 3 compétitions dans la même discipline ou équipe en niveau départemental

JEUNES
Au moins 3 jeunes licenciés (P,B,M,C)

+ au moins 1 CERTIFICATION



SYNTHÈSE LABEL ARGENT



EQUIPEMENT
Salle (au moins 4 cibles et 18m) : 6h mini/semaine sur 3 jours +
Equipement extérieur 6h mini/semaine sur 3 jours (plat 4 cibles -mini de 20 à 70m ou parcours au moins 6 cibles de 5 à 40m minimum)

ENCADREMENT DU CLUB
Au moins 2 séances encadrées par un entraîneur actif (1 apprentissage + 1 perfectionnement) +
Au moins 1 entraîneur jusqu'à 50 licenciés, 2 de 51 à 80, 3 de 81 à 100 et 4 de 101 à 150 et 5 au-delà de 150

SPORTIF
Niveau régional
4 indiv en championnat régional ou équipe DR + au moins 3 jeunes ayant fait 3 compétitions dans la même discipline

JEUNES
Au moins 6 jeunes licenciés (P,B,M,C)

+ au moins 1 CERTIFICATION





INTERVENTION de PIERRICK LEPARC – Conseiller Technique Régional

Pierrick LEPARC revient sur les nouvelles formations en particulier sur la formation d'entraîneur fédéral.

https://www.fft.fr/sites/fft/files/schema_des_formations_2019_final.pdf

Ce sera une formation unique qui remplacera les formations entraîneurs 1 et 2. La formation sera plus longue.

Une des particularités de cette nouvelle formation sera qu'il n'y aura plus de public à amener de la part des candidats pour l'épreuve pratique.

Cette épreuve sera remplacée par une épreuve vidéo. Les candidats entraîneurs filmeront leurs tireurs et s'expliqueront sur ce qu'ils font sur leurs tireurs lors de l'examen.

La formation assistant entraîneur sera encadrée par Sébastien DURANTET à Loudéac, les 2 et 3 mars 2019. Cette formation n'est pas diplômante, mais les contenus, sur notre région, sont étudiés de façon à motiver les participants à devenir entraîneurs.

30% des clubs en Bretagne n'ont pas d'entraîneurs diplômés.

Les entraîneurs 1 et 2 restent en l'état et gardent leurs prérogatives. Celles de l'entraîneur fédéral seront nouvelles.

Deux autres diplômes sont également à considérer, le CQP et le CQPTS.

Une sensibilisation est à faire auprès de nos jeunes pour le CQP animateur. Cette formation pourrait leur permettre également de trouver un job d'été. De plus, le titulaire d'un CQP devient polyvalent dans les clubs. Certains clubs ayant plus besoin d'animateur que d'entraîneurs.

Lors d'animation extérieure, le titulaire d'un CQP animateur trouvera toute sa légitimité.

La formation des dirigeants de club est un thème qui pourrait être envisagée.

Pierrick LEPARC précise que l'académie des entraîneurs est ouverte pour l'instant de façon très restrictive aux membres de l'ETR et aux entraîneurs des clubs ETAF.

Pour l'instant, il n'y a pas de volonté de la part des instances fédérales d'étendre les accès à cette académie.

Malgré de récente réorganisation des régions, la Bretagne est beaucoup plus dynamique que le reste de la France.

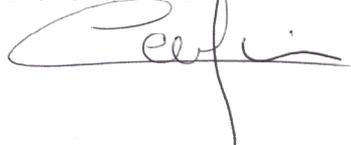
La Bretagne est la deuxième région de France, très peu derrière la 1^{ère} et très loin devant la dernière. Nous avons néanmoins une population vieillissante avec de moins en moins de jeunes.

La Bretagne est plutôt bien en terme de formation et de présence en compétition mais nous avons un gros déficit en terme de très bons tireurs.

Il devient impératif de trouver des solutions pour garder nos très bons tireurs sur la région.

Le Président clôture cette Assemblée Générale à 22 h 20 et invite l'assistance à partager le pot de l'amitié.

Le Secrétaire Général
Bruno DEMELIN



Le Président
Michel ROGUE



PJ : BILANS SPORTIFS